

# Projet de parc éolien de Pougny Extension (58)



Depuis la Petite Brosse

## Lettre d'information n°3

Mars 2025

Depuis la précédente lettre d'information, distribuée en novembre 2023, les études de développement du projet éolien de Pougny Extension se sont poursuivies. **Un projet de 5 éoliennes a été défini et présenté lors de la troisième permanence publique** réalisée à la salle des fêtes de la commune en juin 2024. L'année s'est terminée par le **dépôt de la demande d'autorisation environnementale** en Préfecture de la Nièvre.

Cette présente lettre a pour objectif de présenter les caractéristiques du projet de Pougny Extension indiquées aux

services de l'Etat, avec l'implantation, les simulations visuelles, les modèles d'éoliennes, les retombées économiques, les mesures envisagées, ainsi que les actualités relatives au parc éolien de Pougny.

**La phase de consultation du public aura probablement lieu en 2025.**

### FOCUS SUR LE PARC ÉOLIEN DE PUGNY EN SERVICE

Suite à un défaut identifié sur une série de pales, des tests ont révélé que 6 des 12 éoliennes du parc nécessitaient un remplacement. Les travaux, pris en charge par le fabricant, ont commencé début janvier au rythme d'une éolienne par semaine, selon les conditions météo.

Les pales retirées seront revalorisées par une entreprise spécialisée.

En 2024, le parc a produit 57,7 GWh, un chiffre moins élevé que 2023 en raison de conditions de vent moins favorables que l'année précédente, malgré un mois de septembre venteux.



### CARACTÉRISTIQUES DU PARC ÉOLIEN

 **5** éoliennes

 **24 MW** de puissance installée

 **49 100 MWh** produits\*

 **22 000** personnes alimentées par an (chauffage compris)\*\*

 **14 100** tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par an\*\*

\* Données étude de productible \*\* Données prévisionnelles

MW : Mégawatt | Nombre de personnes alimentées : en considérant 2 223 kWh/personne/an (chauffage compris) – Source : data.gouv.fr

## ÉTAPES CLÉS DU PROJET ÉOLIEN DE POUIGNY EXTENSION

**2021**

Délibération favorable de la commune de Pouigny, pour l'étude d'un projet de parc éolien ;

**2022**

Partenariat de co-développement entre JPee et SEPALE et obtention des accords des propriétaires fonciers et exploitants agricoles ;

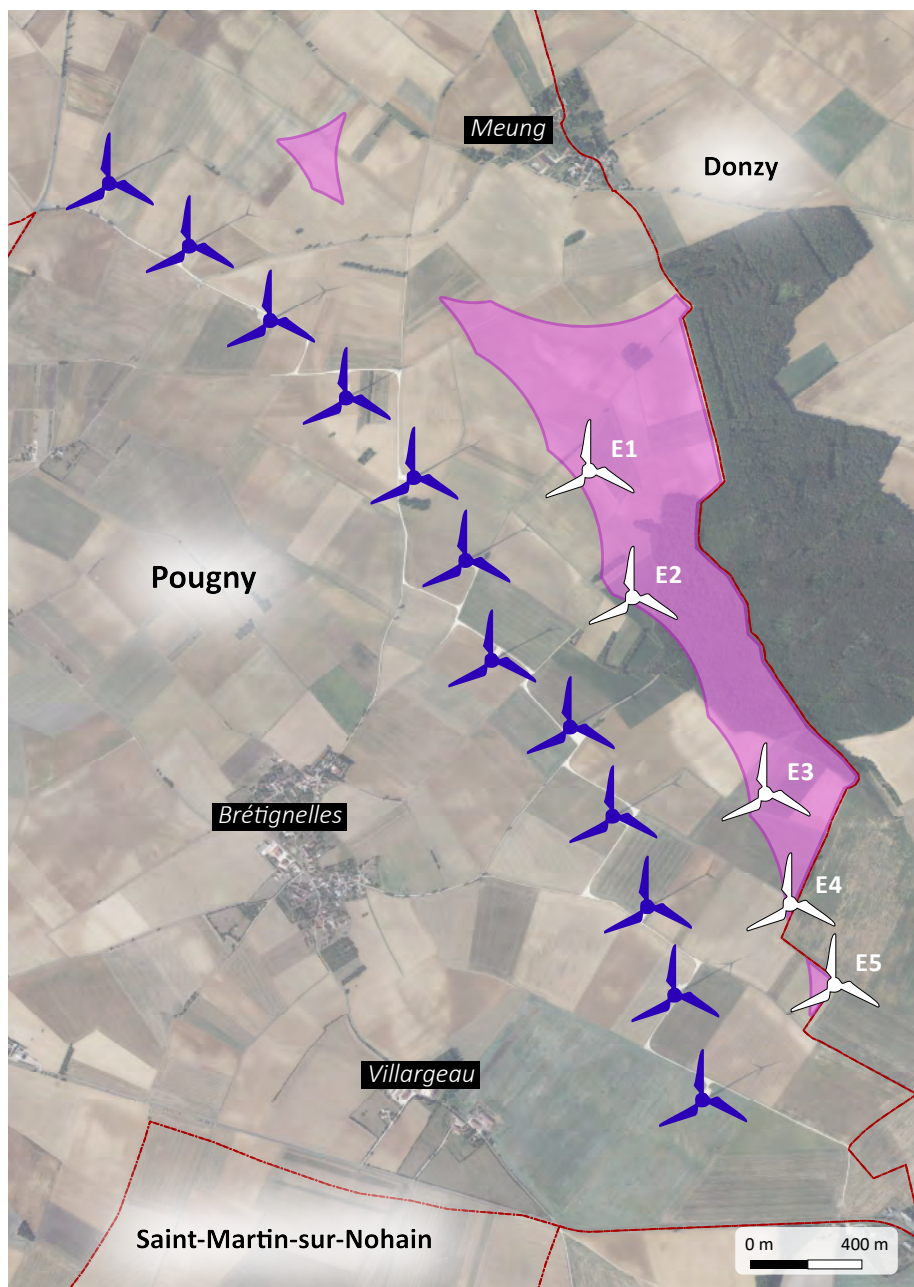
**2023**

Lancement et réalisation des études écologique, paysagère et acoustique ;  
Communication régulière autour du projet, auprès des riverains de la commune de Pouigny, de la communauté de communes Cœur de Loire et de la Préfecture de la Nièvre ;





**2024**

Poursuite et finalisation des études ;  
Information du public et des services de l'Etat ;  
Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture de la Nièvre le 23 décembre.

## ZONE D'IMPLANTATION



### Légende

-  Eolienne déjà existante
-  Eolienne prévue
-  Limite communale
-  Zone d'implantation


## CARACTÉRISTIQUES

### TECHNIQUES DE L'EXTENSION

 **2**  
postes de livraison

 **92 mètres**  
Garde au sol

 **4,8 MW**  
Puissance unitaire maximale

 **Enercon 138 ou Nordex 133**  
Modèle des éoliennes

 **230 mètres**  
Hauteur en bout de pale

 **69 mètres**  
Longueur des pales

## SIMULATIONS VISUELLES

Depuis Meung, le projet d'extension est à gauche du photomontage



Depuis Brétignelles, le projet d'extension est derrière le parc existant



## MESURES ENVISAGÉES

Les études menées dans le cadre du projet, permettent d'identifier des enjeux sur les thématiques du paysage, de l'environnement naturel, du contexte humain et du milieu physique. Des **mesures d'évitement, de réduction et de compensation** sont alors prévues, pour que le parc ait **un impact le plus faible possible sur son environnement**. Voici quelques mesures prévues dans le cadre de ce projet :

### MESURES

MESURES	
<b>Paysage</b>	Implantation de 5 éoliennes en parallèle du parc existant
	Eloignement de 870 m au hameau de Geigne et de 1 000 m du hameau de Meung
	Orientation des faisceaux lumineux vers le ciel permettant à certaines éoliennes d'émettre moins de luminosité la nuit
<b>Environnement</b>	Prise en compte des enjeux environnementaux dans la localisation des éoliennes et des chemins d'accès
	Garde au sol importante de 92 m au minimum, ce qui réduit les risques de collision avec les oiseaux et les chauves-souris
	Réalisation des travaux pendant une période optimale, afin d'éviter l'impact sur la nidification des espèces (exclusion de la période du 1er mars au 31 août)
	Bridage des éoliennes pour réduire l'impact sur les chauves-souris
	Évitement dans l'implantation des éoliennes, des populations connues d'espèces protégées ou à forts enjeux et/ou de leurs habitats
	Plantation de haies de 300 à 500 m autour du parc pour préserver la biodiversité
<b>Acoustique</b>	Bridage acoustique des éoliennes afin de limiter les émergences sonores
<b>En faveur des riverains</b>	Mise à disposition de « bons énergie » pour les riverains
	Mise en place d'une bourse aux arbres
	Installation de panneaux pédagogiques sur le parc

## PROCHAINES ÉTAPES

- **Recevabilité et complétude** du dossier de demande d'autorisation environnementale ;
- **Consultation** du public et des services de l'Etat ;
- Commission départementale de la nature, du paysage et des sites (CDNPS) ;
- **Autorisation environnementale.**

Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :



pougny-extension-58  
.parc-eolien-jpee.fr

## RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PARC ÉOLIEN

L'implantation d'un parc éolien génère des ressources financières pour les collectivités locales : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ; imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER).

L'utilisation des chemins communaux pour le passage des engins, les câbles et le surplomb des pales générera également des indemnités pour la commune de Pougny, à-travers la convention communale proposée par JPee et SEPALE.

**103 960 €**

par an pour la commune de Pougny



**149 100 €**

la première année pour la commune de Pougny

**103 000 €**

par an pour la Communauté de communes Coeur de Loire\*

\* simulations proportionnelles à la puissance du parc et dépendantes de la loi de finance en vigueur au moment de l'autorisation.

## CONSULTATION DU PUBLIC

La loi « Industrie Verte » du 23 octobre 2023 a réformé la phase de participation du public :

- **Les phases d'examen et de consultation** : l'instruction des dossiers par les services de l'État, les consultations obligatoires des différentes instances et la participation du public sont désormais menées simultanément, et ce dès le dépôt du dossier complet.
- **Une procédure encadrée** : la nouvelle procédure reste encadrée par un commissaire enquêteur ou, si nécessaire, par une commission d'enquête. Ce dernier s'assure des modalités d'information et de participation du public mis en place par le porteur du projet.
- **Durée** : la consultation publique s'étend désormais sur une période de trois mois :
  - **Deux réunions publiques** seront organisées durant cette période, pour l'ouverture et la clôture de la consultation du public ;
  - **Un site internet spécifique** au projet sera mis en place pour faciliter l'accès du public à la participation et aux informations relatives au projet.

La consultation du public devrait être organisée au premier semestre 2025.



### Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable

Fondée en 2004, JP Energie Environnement (JPee) développe, finance, construit, exploite et assure la maintenance de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques en France. L'entreprise intervient également dans la construction de centrales solaires pour compte de tiers en autoconsommation individuelle et/ou collective, et poursuit des projets de stockage par batterie. En juin 2023, JPee a ouvert son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34 %. Liés depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent ainsi une nouvelle étape afin de soutenir les fortes ambitions de JPee et d'accélérer son activité.

Avec une puissance installée en janvier 2025 de 560 MW (17 parcs éoliens et 69 centrales solaires), JPee est l'une des principales sociétés françaises indépendantes d'énergies renouvelables. JPee porte aussi 120 MW en construction ou prêts à l'être, et détient un portefeuille de projets en développement de plus de 2,5 GW. L'entreprise d'origine familiale dirigée par Xavier Nass maille l'Hexagone depuis

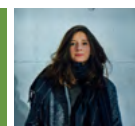
ses 7 agences (Caen -son siège social-, Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges, Lyon et Montpellier). Ses 170 collaborateurs œuvrent au déploiement des EnR au cœur des territoires français, avec expertise, engagement, adaptabilité et réactivité.



est un cabinet de conseil spécialisé dans les énergies renouvelables, basé à Lyon et Béziers.

Fondé en 2012 par une équipe de professionnels du secteur des énergies renouvelables, SEPALE compte 26 salariés, dont 10 associés, qui totalisent plus de 230 années d'expérience dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens, de centrales solaires et d'installations hydrauliques.

Une équipe pluridisciplinaire et complémentaire, une grande agilité et des circuits de décision courts permettent à SEPALE de réaliser des projets de territoire « sur-mesure ».



Clémence ANDREU SABATER - Cheffe de projet éolien :  
07 70 02 58 88 / clemence.andreu-sabater@jpee.fr  
jpee.fr / 02 31 43 70 00 / [in](#) [@](#) [▶](#)

Florian DROCHON - Chargé de projets :  
06 21 11 11 05 / f.drochon@sepale.com  
sepale.com / 04 67 48 60 06 / [in](#) [▶](#)

